



Conseil Communal de Genolier

Rapport de la Commission des Finances

Objet : **Préavis N° 48/2019**
concernant une demande de crédit de CHF 55'000.— TTC pour financer la construction d'engins sportifs appelés « Street Workout Station » comprenant barres fixes, barres parallèles et espaliers disposés sur la place de jeux proche du Pavillon

Séance : Lundi, 8 juillet, 2019

Présents : Les Municipaux André Darmon, Gérald Girardet et Jean Zucchello, ainsi que la Commission des Finances sans Adrien von Wyl, excusé.

Il est rare qu'une demande de crédit proviennent de la base des habitants du village, et encore plus rare qu'elle ait ces origines chez la jeunesse. Et pourtant, cette demande de crédit a vu le jour à la suite d'un entretien entre les jeunes de la commune et la Municipalité durant le mois de septembre 2018. Et, afin de concrétiser ces discussions, ce sont ces mêmes jeunes qui ont formulé une demande détaillée de ce qu'ils souhaitaient voir s'installer près du Pavillon.

Ceci est tout à fait louable et nous pouvons qu'encourager des initiatives comme celle-ci.

Le montant demandé était déjà inscrit dans le budget 2019 (Compte 170.314 à la page 11 du préavis no. 42/2018), mais l'aval du Conseil communal est néanmoins nécessaire pour des dépenses dépassant CHF 50'000.—.

Les engins proposés devraient bien s'intégrer avec les éléments existants, et une utilisation soutenue est prévue. En plus, il est proposé de fixer des panneaux sur chaque engin afin d'attirer l'attention des usagers sur les risques encourus et les responsabilités de chacun.

A noter qu'il est possible que la Commune puisse bénéficier d'un subside allant jusqu'à 25% du coût des installations de la part du « Fonds du sport vaudois ».

La Commission des Finances se réjouit de soutenir cette demande de crédit pour faire suite à la demande de notre jeunesse.

Fondée sur ce qui précède, la Commission de Finances propose au Conseil :

- **un crédit de CHF 55'000.— TTC est accordé à la Municipalité,**
- **le financement sera assuré par la trésorerie courante,**
- **cette dépense sera amortie dans l'année en cours par le compte 9282.1 – « Travaux futurs ».**

Peter Payne
Rapporteur

Myriam Bédât

Pascal Colombo

Frederic von der Weid